

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE SAINT-JACQUES
(D. SAULT.)



Abonnement : Un an (Canada) \$2 00
" " (Etats-Unis) 2 50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR : JULES-EDOUARD PRÉVOST
SÉCRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : ANDRÉ MAGNANT
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne) P. Q.

Annonces : 10 c. la ligne agée, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agée, 1ère
in-artem ; 6c. la ligne, insertions au bas des pages.

Le pressoir de l'impôt

Après avoir dépensé des sommes exagérées pour nous faire participer à la guerre, sans considérer nos moyens, sans faire l'inventaire de nos ressources, sans proportionner notre effort guerrier à nos intérêts, à notre population et à nos revenus, le gouvernement impérialiste-unioniste, qui administre la chose publique, cherche aujourd'hui l'argent qui lui est nécessaire pour payer sa folle équipée, en chargeant le peuple canadien de nombreux impôts.

Après avoir pillé le trésor public pour satisfaire des amis gloutons à l'appât insatiable, après avoir englouti des sommes considérables dans de scandaleux contrats de guerre, véritable gabegie où les partisans de l'unionisme se sont enrichis en volant du drapeau britannique leurs contrats véreux, le gouvernement ayant besoin d'accroître son revenu, charge les épaules du contribuable canadien de nouvelles taxes.

Après avoir, d'une manière insensée, accru la dette publique, augmenté les intérêts annuels sur la dette de \$14,000,000 qu'ils étaient en 1914, à \$140,000,000 qu'ils sont aujourd'hui, par leur mauvaise administration et surtout en achetant le Canadien-Nord et le Grand Tronc, compagnies de chemin de fer en banqueroute, le gouvernement crée famine auprès des citoyens du Canada auxquels il demande de plus grands sacrifices chaque année.

Après avoir augmenté les dépenses ordinaires d'une façon inconsidérée et imprudente — les dites dépenses, depuis huit ans, sans parler des dépenses de guerre, dépassant de \$529,483,377 les dépenses ordinaires des huit dernières années du régime libéral — le gouvernement donne à tout instant un tour de vis au pressoir de l'impôt d'où coule l'or du peuple.

Les Canadiens sont généreux, pleins de bonne volonté, animés d'un sain esprit public : ils font et feront leur devoir et obéiront à la loi, quelque dure qu'elle soit. Mais ils ont raison de se plaindre des extravagances de l'administration fédérale, ils ont raison de dire qu'après tout, les taxes qui leur sont imposées et qu'ils paieront sont rendues nécessaires bien plus par les scandaleux contrats accordés par le gouvernement, bien plus par les méfaits de son administration malhabile, bien plus par la dilapidation des fonds publics que par les véritables exigences de notre participation à la guerre.

Les nouvelles taxes que le gouvernement vient de décréter ne portent pas sur le luxe, comme le proclament les ministres et leurs amis ; tous savent qu'une foule d'articles nécessaires sont atteints par les nouveaux impôts. Au coût actuel de la vie une paire de chaussures de \$9., un complet de \$45., une paire de chaussures de \$1., les médicaments brevetés, ne sont pas des choses de luxe et pourtant le gouvernement en accroît le prix par ses nouveaux impôts.

Si encore nos administrateurs s'efforçaient de diminuer le coût de la vie, mais il n'en font rien.

En face de la hausse constante de toutes les choses nécessaires à la vie, nous n'hésitons pas à dire qu'il n'existe pas de question plus grave ni de plus pressant péril que la vie chère. Les grèves, le mécontentement général, la misère, et bien d'autres inconvénients en découlent.

D'innombrables fripons s'enrichissent aux dépens de la communauté. Il faudrait les pincer, les livrer aux rigueurs de la justice, et le gouvernement Borden n'en fait rien. Il ne travaille qu'à taxer la masse du peuple et se garde bien de toucher aux profiteurs. Nous assistons, par exemple, à une hausse injustifiable du sucre. Il y a longtemps que le Dr McFail, alors qu'il était commissaire du coût de la vie, a déclaré que le sucre était soustrait au marché et que les prix étaient haussés par les combines et les conspirateurs. Le même Dr McFail a dénoncé bien d'autres accapareurs. Le seul résultat qu'il a obtenu a été d'être destitué.

Le gouvernement se soucie beaucoup plus de surcharger le consommateur que de faire rendre gorge aux trustards et aux profiteurs.

Pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 1919, l'Etat a retiré des douanes \$147,169,187. Qui a payé ces impôts ? Le peuple, le consommateur. Sur les effets de commerce, les médicaments, il a payé \$1,327,163 ; sur les spiritueux et le tabac, \$21,610,249 ; les timbres supplémentaires pour lettres et cartes postales, \$6,838,000 ; et toutes ces taxes ont été payées par le peuple. Les impôts ainsi prélevés sur la bourse du consommateur s'élèvent à \$270,626,965.

Or, à combien se chiffrent les impôts payés par ceux qui détiennent la fortune publique ? A \$42,319,781 seulement, produit de la taxe sur le revenu et les profits d'affaires.

Ainsi, pendant que les gros capitalistes, les riches accapareurs ne donnaient au trésor, l'année dernière, que \$42,000,000, les consommateurs canadiens y versaient une somme beaucoup plus forte, soit plus de \$270,000,000. De cet état de choses qui existe depuis plusieurs années, est résultée la crise de la cherté de la vie. Les capitalistes canadiens sont les maîtres supérieurs de l'administration.

Les nouveaux impôts que le gouvernement impose, sont le résultat de sa politique funeste qui se soucie beaucoup plus de protéger les profiteurs que de soulager le peuple du Canada.

LE FRANC

Un gouvernement discrédité

Extrait d'un discours de M. Fernand Rinfret, député

M. Fernand Rinfret, député de Saint-Jacques, (Montréal), et directeur du *Canada*, s'est conquis une place au premier rang de la députation des son entrée au Parlement, par des discours aussi remarquables par le fond que par la forme, prononcés avec une éloquence peu commune.

M. Rinfret s'exprime en un anglais parfait qui a forcé l'admiration des députés anglais eux-mêmes.

Sur le budget, le nouveau député de Saint-Jacques a dit des choses qui méritent d'être signalées.

Nos lecteurs nous saurons gré de leur mettre sous les yeux des extraits de ce superbe discours.

Voici ce qu'a dit M. Rinfret du gouvernement moribond qui se cramponne au pouvoir :

« Je dis que ce gouvernement n'a pas de mandat pour conduire les affaires du pays. Il a été formé de fragments des deux partis, réunis par des motifs qui, même s'ils étaient sincères, ont depuis longtemps disparu.

« Une population frappée de panique et nourrie de préjugés le soutient. Il a été abandonné depuis par quelques-uns de ses membres les plus en vue et il ne peut trouver dans le peuple l'appui nécessaire à de nouveaux ministres disposés à remplacer ceux qui l'ont déserté. Voyons le gouvernement tel que nous le trouvons, aujourd'hui. Nous trouvons le ministre des chemins de fer et canaux auquel, non content de faire perdre au public 50 millions de dollars par an en cette capacité, on confie la dépense de 30 millions en qualité de ministre des travaux publics. Nous trouvons le solliciteur général intermédiaire, mettant de côté à l'occasion toute question de loi, se chargeant du département de la milice.

Nous trouvons le président du conseil privé, sans égard aucun pour sa propre santé politique, chargé de la santé publique du pays. Nous avons le ministre général des postes siégeant au Sénat. Je comprends qu'il n'est défendu de risquer le moindre commentaire à l'adresse d'un honorable sénateur, c'est pourquoi je résumerai mon avis dans une seule phrase qui par elle-même est très éloquent : le directeur général des postes siège au Sénat et nous savons pourquoi.

« Le ministre du travail siège également au Sénat, et lorsque les ouvriers canadiens veulent que leurs plaintes soient entendues, ils doivent les exprimer dans l'enceinte de l'autocratique Chambre. Ce gouvernement n'a aucun mandat, mais il a reçu des avis partiels qui, même pour l'esprit le plus excentrique et le plus illogique, ne sauraient avoir qu'une seule signification. Ce gouvernement a dû consulter le peuple dans des élections complémentaires et quel résultat dans presque tous les cas ? J'ai ici une liste de récentes élections complémentaires. Les libéraux ont gagné les comtés de Prince, de Québec Est, de Kamouraska et de Saint-Jacques. Ces élections ont été gagnées soit par acclamation, soit des majorités plus fortes que jamais. Pendant que nous remportons ces victoires, le gouvernement n'a pu gagner que Kingston et Victoria. Il a perdu les mandats de Glengarry, de Stormont, d'Assiniboia, de Carleton (N. B.), d'Ontario-Nord et de Temiskaming. En somme, sur onze élections complémentaires, ce gouvernement n'en a gagné que deux ; à ce compte, s'il lui fallait consulter le peuple canadien, aujourd'hui, il ne remporterait que trente mandats dans tout le Dominion. Rien d'étonnant donc qu'il trouve dans le peuple, cet esprit de défiance et de malaise qui se manifeste partout, et que mes honorables amis récemment élus ont

Le gouvernement gaspille C'est le pauvre qui paye

Suite du discours de M. Jules-Edouard Prévost à la Chambre des communes

Le gouvernement fait toujours ses responsabilités. Il a augmenté la dépense publique dans des proportions considérables, indépendamment des dépenses causées par la guerre. A l'heure même où il prêche l'économie et où il pratique l'extravagance, le gouvernement cherche à rejeter sur une nouvelle commission la responsabilité de ses gaspillages.

Le gouvernement unioniste porte le poids de l'administration Borden. Or, de 1911 à 1919, nous voyons dans les comptes publics que les dépenses ordinaires, pendant ces huit ans, ont dépassé de \$529,483,377 les dépenses ordinaires des huit dernières années du régime libéral.

Dans le ministère des pêcheries, les dépenses ont augmenté de 21 p. 100 ; dans le ministère des mines, elles ont augmenté de 166 p. 100 ; dans le ministère de l'immigration, qui devrait plutôt s'appeler le ministère de l'émigration depuis quelques années, les dépenses ont augmenté de 54 p. 100 ; dans le ministère des travaux publics, de 110 p. 100 ; dans le ministère des terres, de 372 p. 100 ; dans le ministère de l'acise, de 60 p. 100 ; dans le ministère des postes, de 162 p. 100 ; et dans le ministère du commerce, "the last but not the least", elles ont augmenté de 1534 p. 100. Et c'est en face de ces dépenses extravagantes que le gouvernement cherche encore à éviter ses responsabilités en voulant créer une commission d'achats qui, dans la pratique, entraverait le complet contrôle des dépenses que cette Chambre doit avoir et conserver, de par la constitution.

Le gouvernement fait encore ses responsabilités en ce qui concerne le tarif douanier. Depuis deux ans, tirailé en tous sens et ne sachant que faire, il promet une commission — encore une ! — pour étudier un remaniement probable du tarif et cette commission, il n'est pas pressé de l'accorder, il la remet sans cesse d'une année à l'autre.

La politique du gouvernement est de favoriser certaines classes au détriment de la masse. Ce principe néfaste se retrouve partout dans sa conduite. Etudiez le tarif, voyez d'où le gouvernement tire ses revenus et vous constaterez que c'est toujours la masse du peuple qui paye.

Les deux sources essentielles de revenus d'un gouvernement sont, d'une part, les impôts douaniers ou de consommation, qui, finalement, pèsent sur le peuple des consommateurs ; d'autre part, les impôts sur le revenu ou les profits d'affaires, qui atteignent les détenteurs de la fortune publique. Dans le Royaume-Uni, les recettes de l'impôt sur le revenu et sur les propriétés foncières fournissent 80 p. 100 des recettes de l'échiquier. Les taxes douaniers portant sur la consommation ne figurent que pour 20 p. 100 des revenus encaissés par l'Etat. Aux Etats-Unis, l'impôt sur le revenu et celui sur les propriétés représentent 69 p. 100 des recettes du pays, tandis que les impôts de consommation résultant des tarifs douaniers ne forment que 31 p. 100 des recettes encaissées. Or, au Canada, nous constatons que 94 p. 100 des recettes du trésor sont fournies par les impôts de consommation et seulement 6 p. 100 par les impôts sur le revenu. Le fardeau de l'impôt est donc mal réparti. Ailleurs le riche paye plus que le pauvre ; ici le pau-

vre est plus taxé que le riche, puisque les droits douaniers fournissent 94 p. 100 du revenu de l'Etat et que c'est le consommateur, c'est-à-dire le peuple, en fin de compte, qui paie ces droits sous forme d'augmentation dans le coût de la vie.

Les libéraux ont donc raison de demander, par l'amendement de l'honorable député de Queens et Shelburne, M. Fielding, des réductions substantielles des fardeaux de l'impôt douanier afin de diminuer le coût très élevé de la vie qui pèse si lourdement sur les masses populaires. Les libéraux sont logiques avec eux-mêmes, quoi qu'on en dise. Ils ont toujours dénoncé la politique de protection exagérée, tout en se montrant soucieux des intérêts de toutes les classes de la population. En 1893 comme en 1919, à leurs grandes conventions, ils ont réclamé une saine politique tarifaire. De 1896 à 1911 ils ont mis en pratique leur programme en abaissant le tarif général de près de 20 p. 100, en établissant un tarif de faveur jusqu'à 33 p. 100 sur les produits venant de l'Angleterre et ils ont préconisé un traité de réciprocité sur les produits agricoles entre le Canada et les Etats-Unis. En 1917, sir Wilfrid Laurier, dans son manifeste au peuple canadien, déclarait ce qui suit :

« Aucune mesure ne peut être efficace pour la diminution du coût de la vie avant que le tarif des douanes n'ait été réformé et que la charge en ait été enlevée aux denrées sur lesquelles se produisent les profits excessifs, les accaparements et les ententes pour la hausse des prix... »

«... Je me proposerais, continue-t-il, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane.

« Pour soulager les charges de la production agricole, j'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'ouest et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada et à soulager le consommateur canadien. »

L'amendement proposé par l'honorable M. Fielding est conçu absolument dans le même esprit que cette opinion exprimée par le sir Wilfrid Laurier.

Il est vrai que le gouvernement aujourd'hui, par la bouche du ministre de l'intérieur, ce ministre à la figure d'ascète, à l'esprit subtil et retors, se vante de tendre à un abaissement du tarif. Que les temps sont changés ! En vérité, le gouvernement, s'il est vrai qu'il prend cette attitude, rend par là et malgré lui hommage à la politique libérale et il admet le bien-fondé de nos critiques contre la protection exagérée.

Mais, avec le gouvernement actuel, nous sommes encore bien loin des réformes que demande le bien-être du peuple. Le Canada possède encore le plus haut tarif douanier qui soit dans le monde. Et pourquoi ? puisque nos industries sont plus prospères que jamais.

Si je prends les chiffres mêmes cités par l'honorable ministre des finances dans son discours du budget, je vois que le capital employé par nos industries manufacturières, qui n'était que de 165 millions en 1881, s'est accru, en chiffres ronds, comme suit :

En 1891, ce capital s'est accru à 300 millions ; en 1901 à 400 millions ; en 1911 à 1,200 millions ; en 1917 à 2,786 millions. De même les produits des manufactures se sont élevés de 300 millions qu'ils étaient en 1881, à 400 millions en 1891, à 700 millions en 1906, à 1,165 millions en 1911, à 1,400 millions en 1915 et à 3,000 millions en 1917.

N'est-il pas temps de protéger à leur tour les consommateurs ? Notre tarif protecteur peut être abaissé sans compromettre nos industries dont quelques-unes jouissent d'une protection exagérée.

Sachons que la moyenne des taxes douaniers au Canada est de \$18.45 par tête de notre population, tandis qu'aux Etats-Unis, ce pays protecteur par excellence, que l'on nous cite souvent comme modèle à suivre, ces taxes douaniers ne sont que de \$2.11 par tête. Aussi, les choses nécessaires à la vie y sont-elles beaucoup moins chères qu'au Canada. Le prix des chaussures, par exemple, y est de 30 p. 100 plus bas qu'ici.

Le gouvernement fait toujours ses responsabilités. Il a augmenté la dépense publique dans des proportions considérables, indépendamment des dépenses causées par la guerre. A l'heure même où il prêche l'économie et où il pratique l'extravagance, le gouvernement cherche à rejeter sur une nouvelle commission la responsabilité de ses gaspillages.

Le gouvernement unioniste porte le poids de l'administration Borden. Or, de 1911 à 1919, nous voyons dans les comptes publics que les dépenses ordinaires, pendant ces huit ans, ont dépassé de \$529,483,377 les dépenses ordinaires des huit dernières années du régime libéral.

Dans le ministère des pêcheries, les dépenses ont augmenté de 21 p. 100 ; dans le ministère des mines, elles ont augmenté de 166 p. 100 ; dans le ministère de l'immigration, qui devrait plutôt s'appeler le ministère de l'émigration depuis quelques années, les dépenses ont augmenté de 54 p. 100 ; dans le ministère des travaux publics, de 110 p. 100 ; dans le ministère des terres, de 372 p. 100 ; dans le ministère de l'acise, de 60 p. 100 ; dans le ministère des postes, de 162 p. 100 ; et dans le ministère du commerce, "the last but not the least", elles ont augmenté de 1534 p. 100. Et c'est en face de ces dépenses extravagantes que le gouvernement cherche encore à éviter ses responsabilités en voulant créer une commission d'achats qui, dans la pratique, entraverait le complet contrôle des dépenses que cette Chambre doit avoir et conserver, de par la constitution.

Le gouvernement fait encore ses responsabilités en ce qui concerne le tarif douanier. Depuis deux ans, tirailé en tous sens et ne sachant que faire, il promet une commission — encore une ! — pour étudier un remaniement probable du tarif et cette commission, il n'est pas pressé de l'accorder, il la remet sans cesse d'une année à l'autre.

La politique du gouvernement est de favoriser certaines classes au détriment de la masse. Ce principe néfaste se retrouve partout dans sa conduite. Etudiez le tarif, voyez d'où le gouvernement tire ses revenus et vous constaterez que c'est toujours la masse du peuple qui paye.

Les deux sources essentielles de revenus d'un gouvernement sont, d'une part, les impôts douaniers ou de consommation, qui, finalement, pèsent sur le peuple des consommateurs ; d'autre part, les impôts sur le revenu ou les profits d'affaires, qui atteignent les détenteurs de la fortune publique. Dans le Royaume-Uni, les recettes de l'impôt sur le revenu et sur les propriétés foncières fournissent 80 p. 100 des recettes de l'échiquier. Les taxes douaniers portant sur la consommation ne figurent que pour 20 p. 100 des revenus encaissés par l'Etat. Aux Etats-Unis, l'impôt sur le revenu et celui sur les propriétés représentent 69 p. 100 des recettes du pays, tandis que les impôts de consommation résultant des tarifs douaniers ne forment que 31 p. 100 des recettes encaissées. Or, au Canada, nous constatons que 94 p. 100 des recettes du trésor sont fournies par les impôts de consommation et seulement 6 p. 100 par les impôts sur le revenu. Le fardeau de l'impôt est donc mal réparti. Ailleurs le riche paye plus que le pauvre ; ici le pau-

vre est plus taxé que le riche, puisque les droits douaniers fournissent 94 p. 100 du revenu de l'Etat et que c'est le consommateur, c'est-à-dire le peuple, en fin de compte, qui paie ces droits sous forme d'augmentation dans le coût de la vie.

Les libéraux ont donc raison de demander, par l'amendement de l'honorable député de Queens et Shelburne, M. Fielding, des réductions substantielles des fardeaux de l'impôt douanier afin de diminuer le coût très élevé de la vie qui pèse si lourdement sur les masses populaires. Les libéraux sont logiques avec eux-mêmes, quoi qu'on en dise. Ils ont toujours dénoncé la politique de protection exagérée, tout en se montrant soucieux des intérêts de toutes les classes de la population. En 1893 comme en 1919, à leurs grandes conventions, ils ont réclamé une saine politique tarifaire. De 1896 à 1911 ils ont mis en pratique leur programme en abaissant le tarif général de près de 20 p. 100, en établissant un tarif de faveur jusqu'à 33 p. 100 sur les produits venant de l'Angleterre et ils ont préconisé un traité de réciprocité sur les produits agricoles entre le Canada et les Etats-Unis. En 1917, sir Wilfrid Laurier, dans son manifeste au peuple canadien, déclarait ce qui suit :

« Aucune mesure ne peut être efficace pour la diminution du coût de la vie avant que le tarif des douanes n'ait été réformé et que la charge en ait été enlevée aux denrées sur lesquelles se produisent les profits excessifs, les accaparements et les ententes pour la hausse des prix... »

«... Je me proposerais, continue-t-il, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane.

« Pour soulager les charges de la production agricole, j'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'ouest et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada et à soulager le consommateur canadien. »

L'amendement proposé par l'honorable M. Fielding est conçu absolument dans le même esprit que cette opinion exprimée par le sir Wilfrid Laurier.

Il est vrai que le gouvernement aujourd'hui, par la bouche du ministre de l'intérieur, ce ministre à la figure d'ascète, à l'esprit subtil et retors, se vante de tendre à un abaissement du tarif. Que les temps sont changés ! En vérité, le gouvernement, s'il est vrai qu'il prend cette attitude, rend par là et malgré lui hommage à la politique libérale et il admet le bien-fondé de nos critiques contre la protection exagérée.

Mais, avec le gouvernement actuel, nous sommes encore bien loin des réformes que demande le bien-être du peuple. Le Canada possède encore le plus haut tarif douanier qui soit dans le monde. Et pourquoi ? puisque nos industries sont plus prospères que jamais.

Si je prends les chiffres mêmes cités par l'honorable ministre des finances dans son discours du budget, je vois que le capital employé par nos industries manufacturières, qui n'était que de 165 millions en 1881, s'est accru, en chiffres ronds, comme suit :

En 1891, ce capital s'est accru à 300 millions ; en 1901 à 400 millions ; en 1911 à 1,200 millions ; en 1917 à 2,786 millions. De même les produits des manufactures se sont élevés de 300 millions qu'ils étaient en 1881, à 400 millions en 1891, à 700 millions en 1906, à 1,165 millions en 1911, à 1,400 millions en 1915 et à 3,000 millions en 1917.

N'est-il pas temps de protéger à leur tour les consommateurs ? Notre tarif protecteur peut être abaissé sans compromettre nos industries dont quelques-unes jouissent d'une protection exagérée.

Sachons que la moyenne des taxes douaniers au Canada est de \$18.45 par tête de notre population, tandis qu'aux Etats-Unis, ce pays protecteur par excellence, que l'on nous cite souvent comme modèle à suivre, ces taxes douaniers ne sont que de \$2.11 par tête. Aussi, les choses nécessaires à la vie y sont-elles beaucoup moins chères qu'au Canada. Le prix des chaussures, par exemple, y est de 30 p. 100 plus bas qu'ici.

L'AVENIR

*Les champs auront des fleurs rieuses,
Même quand nous serons défunts.
Je pense aux roses glorieuses
Dont je n'aurai pas les parfums.*

*Le monde aura des vierges pures,
Aux yeux rieurs, au front rosé.
Je pense aux amantes futures
Dont je n'aurai pas les baisers.*

*Les bois auront de verts délices,
Des chants de source ou de pinsons ;
Et je pense à toutes les lyres
Dont je n'aurai pas les chansons.*

*Quand vous charmerez la planète,
Vierges, nids, fleurs de l'avenir,
Rien ne vivra plus du poète,
Rien, pas même le souvenir.*

*Pourtant, mes yeux pleurent, candides,
Pour vous que je ne dois point voir.
Comme si vos germes splendides
Venaient m'apparaître ce soir.*

*Oui, je vous vois ; oui, je vous aime,
O rose du futur été,
Car le penseur ardent et blême
Vit, en un jour, l'éternité.*

*J'entends votre joyeux vacarme,
Oiseaux et lyres de demain,
Et je dois vivre en une larme
Tous les bonheurs du genre humain.*

Jean KAMEAU

Chronique d'Ottawa

On commence à entrevoir la possibilité de terminer la session avec le mois de juin et les députés mettent les bouchées doubles pour faire adopter les divers projets de loi qui traînent un peu partout.

La loi rendant rétroactive la classification des services administratifs est poussée avec une ardeur qui fait voir que les menaces des employés des postes ne seraient pas vaines si le gouvernement oubliait les promesses formelles faites par lui l'an dernier. Une grève postale serait fatale au pays en ce moment et plus encore aux ministres et soutiens divers du gouvernement. Au moment où ces lignes seront lues cette mesure remédiate sera probablement adoptée haut la main.

Les prévisions budgétaires s'adoptent avec une rapidité sans pareille et les millions se votent avec autant de facilité que s'il s'agissait de trente sous. Nous aurions peut-être cette même facilité et autant de largesse si on nous permettait de manier l'argent des autres, mais nous avons bien plus de précautions et nous sommes davantage circonspects quand il s'agit de nos propres deniers. Notre gouvernement est un gouvernement d'affaires au vrai sens du mot, étant donné que "les affaires, c'est l'argent des autres".

o o o

Cette semaine, quinzième de la session a eu sa part de rumeurs plus ou moins plausibles touchant le sort probable des ministres qui voient le ministère croquer tout doucement. Selon les plus récentes prédictions, Rowell s'en va à Washington en qualité d'ambassadeur en sous-ordre et soumis à l'autorité de sir "Aukward" Geddes, ambassadeur extraordinaire anglais. Calder, qui devait démissionner aussitôt que la démobilitation serait terminée, mais qui n'a pas démissionné de crainte de se trouver sur le pavé, est casé à Londres à la place de sir Georges Perley qui revient au pays et rentre dans la vie privée au grand désespoir de madame son épouse. Meighen prend le poste de conseiller légiste des chemins de fer nationaux et c'est lui qui, à l'avenir, enseignera aux ministres des finances futurs comment s'y prendre pour transformer des déficits en surplus. Reste Sifton, qu'on doit nommer lieutenant-gouverneur du Manitoba en récompense de sa saine attitude dans le cabinet.

Tout cela veut dire que Borden a réussi à se débarrasser de tous les soi-disant libéraux qui ont trahi leur chef en 1917 et il y a réussi en les plaçant. On trouve toujours trente deniers quelque part quand il s'agit de calmer les scrupules d'un Rowell ou d'un Calder et ces messieurs, en compagnie des Pugsley, des Carvell et des Sifton, pourront passer à l'histoire qui les jugera comme ils le méritent, nous l'espérons.

o o o

Borden demeurant chef suprême, il est

probable que l'enseigne du cabinet deviendra bleue comme elle était autrefois et Bob Rogers va pouvoir "surveiller" de près ses intérêts, car il doit y avoir quelque chose à faire pour lui dans les environs d'Ottawa et sa retraite forcée doit commencer à lui peser.

Nous allons de nouveau entendre rabâcher la grande politique nationale du grand parti, les uns criant : "Emplissons nos poches !" et les autres brillant : "Emplissons les poches des manufacturiers !"

Il est cependant certain que, ni dans l'ouest, ni dans Québec, personne ne voudra toucher de près ou de loin à tout ce qui a effleuré cette combinaison de mensonges, d'hypocrisie et de despotisme qui s'est appelée l'unionisme.

o o o

La majorité de 26 voix, remportée à grand peine par le gouvernement, après le débat sur le budget, est bien la preuve que malgré les entreprises et les commandes données aux amis politiques la popularité du gouvernement unioniste est chose du passé et que les "cramponnés" ne pourront pas résister bien longtemps à l'orage qui les frappera tôt ou tard.

Les discours du député de Verchères, M. Archambault, à fini de jeter la démoralisation dans le camp des profiteurs et quand on l'a entendu nommer les députés et les ministres profiteurs avec les chiffres des contrats accordés, la consternation la plus vive a régné parmi la clique unioniste.

Nous l'avons écrit il y a deux mois et nous en avons maintenu la preuve. Les crédits votés soi-disant pour venir en aide à la Grèce et à la Roumanie étaient votés seulement pour venir en aide aux bous amis du gouvernement et acheter la décision de quelques hésitants qui n'osaient pas encore se prononcer en faveur de l'unionisme, comme Chaplin (Lincoln) qui n'a jamais parlé à la Chambre et dont un petit cadeau de \$135,274.65 a ouvert la bouche pour la première fois.

Ce qu'il y a de plus charmant dans ce petit arrangement, c'est que le gouvernement prêtait l'argent aux pays aujourd'hui en faillite par la livraison de marchandises prises chez ses amis qui n'avaient qu'à livrer aux ports canadiens. Tous les risques de la transaction se trouvaient ainsi éliminés et il ne restait que le profit pour les ministres ou députés qui avaient quelque chose à vendre.

Telle est l'honnêteté du gouvernement unioniste qui viole la loi de la Chambre des communes pour avantager les industriels faisant la pluie ou le beau temps aux conseils du gouvernement. Les ouvriers et les agriculteurs peuvent avoir des députés, mais ils ne doivent pas oublier qu'ils ne seront représentés pour tout de bon que le jour où l'on aura expulsé la clique de profiteurs qui gouvernent le pays directement ou indirectement.

Pages oubliées

Saint-Jérôme autrefois

(Suite)

Là bas est la savane où, avec mes frères, j'allais tendre des collets aux lièvres dont les civrets étaient si parfumés. Les perdrix étaient abondantes alors dans nos grandes savanes et elles ont bien souvent servi de point de mire à mon vieux fusil qui m'a tant fait manquer de bons coups. Nous faisions les hommes et surtout les commerçants. Nous nous fabriquions de petites voitures auxquelles s'attachait l'un de nous et nous allions, l'hiver, au bois chercher notre gibier et, l'été, glaner dans la prairie. Nous érigeons un comptoir et, chacun son tour, nous faisons le marchand. Nous fabriquions même de la fausse monnaie pour payer une charge d'herbe d'une botte de grosseur, une peau de lièvre, un quartier d'écureuil. A trente ans de distance je me rappelle l'odeur des foins et le goût des fruits sauvages qui bordaient les haies. Que de papillons n'ai-je pas empoignés dans ces champs où se fait entendre le sifflet de la manufacture Rolland! Combien d'oiseaux n'ai-je pas emprisonnés pour leur prodigieux mes soins dont ils sont souvent morts! Je m'en suis même confessé tant ma mère m'en faisait des reproches. Ah! ma mère! A chaque pas j'entends sa voix, je sens sa main qui me soutient. Je la vois nous conduisant, le soir, au pied de la grande croix de bois qui s'élevait à la fourche des trois chemins et devant laquelle s'arrêtaient les convois funéraires pour réciter le De profundis. Tout me parle d'elle; et le chemin par où elle me conduisait à l'église, et la salle où elle déposait les roses doubles du jardin, et le salon où nous récitons la prière en famille, et la chambre où je la vis rendre son âme au Dieu qu'elle nous avait appris à aimer. ... Aujourd'hui cette maison est vide. Mon père, qui a arrosé le champ de ses sueurs, après avoir quitté le commerce, y est mort; mes sœurs s'en étaient alors éloignées pour se marier; mes frères ont comme moi leurs affaires ailleurs. Pourquoi ne garde-t-on pas le bien paternel où l'on puisse de temps à autre aller se nourrir des souvenirs si doux aux gens de cœur?

J'aurais aimé à revoir au village la maison d'école où un maître m'apprit les grosses lettres et le petit catéchisme. J'y aurais peut-être recouvert la table marquée de la pointe de mon canif et le martinet du père Mathieu. Tout ça s'est effacé au souffle du progrès. Je vois bien le site où s'élevait la maison d'école, la côte où nous déchirions nos pantalons, la rivière où nous trébuchaient sur nos patins, mais l'école n'y est plus. C'est à peine si quelques citoyens restent pour me dire que je ne suis pas trop vieux. La plupart sont partis, ceux qui vivent encore sont courbés vers la tombe. Et la génération qui pousse ne me connaît que de loin. Pourtant l'église où j'ai fait ma première communion existe encore; la sacristie où j'ai souvent servi la messe est la même; le prie byère où ont vécu et le révérend M. B'y h qui m'a baptisé, et le révérend M. Thibault qui m'a fait faire ma première communion, et le révérend M. Bunet qui a enterré ma mère, et le révérend M. Groulx, qui a marié mon frère, et le révérend M. Graton qui a enterré mon père. C'est à l'église, autour de l'église, au presbytère, que se concentre la vie du passé. Que ne peuvent-ils toujours exister ces monuments pieux qui rappellent à l'âge mûr tant de douces émotions et à la vieillesse tant de choses du passé! Aussi les paroissiens devraient-ils s'efforcer, quand ils lâissent des églises ou des dépendances curiales, de les construire solides, fortes, et d'adopter des plans de monuments qu'ils pourront agrandir sans jamais les détruire. C'est, d'ailleurs, le symbole de la religion implantée dans le sol qui réjette à nos arrières-petits-enfants que nous étions catholiques et qui leur recommanda de terre des souvenirs d'autrefois et qui fait entendre aux générations la grande voix de l'espérance.

Aujourd'hui les hommes de profession d'il y a trente ans sont presque tous partis. Le premier notaire qui s'est établi à Saint-Jérôme est M. André Bouchard Lavallée. Ce brave M. Lavallée était venu jeune s'établir à Saint-Jérôme il épousa une demoiselle Testard de Montigny. Il fut agent des terres de la couronne, et dans le but de promouvoir les intérêts de la colonisation, il avait été s'établir à Sainte-Adèle où il avait une ferme qu'il faisait cultiver avec beaucoup d'art. Je vois encore sa maison peinte en blanc, la plus voisine de l'église et devant laquelle sont de gros érables qu'il avait transportés sur son dos, il y a quarante ans. Le lieutenant-colonel Lavallée est venu finir ses jours à Saint-Jérôme qu'il avait tant aimé et il demeurait sa vieille mère, née Duchesneau. Elle l'a suivi peu après dans le tombeau. Des anciens notaires de l'endroit il ne reste plus que M. Melchior Prévost qui pratique encore sa profession. Sa femme, fille du distingué Dr Labrie, de Saint-Eustache, est décédée, ces années dernières.

Un autre notaire vient de s'éteindre dernièrement à la fleur de l'âge: M. H. rieux avait été régistrateur, directeur du cadastre et inspecteur des bureaux d'enregistrement. Il avait épousé une des filles du Dr Lachaine, de Sainte-Adèle. L'honorable M. J.-B. Lebovre de Villeneuve, aussi notaire, qui avait pris un jeune associé, M. Pepin, est aussi décédé. Il avait épousé en premières noces une demoiselle Testard de Montigny et en secondes Mlle Loupret qui lui survit. M. L. de G. Lachaine, aussi notaire, est régistrateur du comté. Le premier médecin établi à Saint-Jérôme fut le Dr L.-E. Laroque, frère de Mgr Laroque, évêque de Gratianopolis. Le Dr Laroque avait épousé une demoiselle Testard de Montigny. Il vint s'établir à Montréal où il mourut il y a quelque vingt ans.

Le Dr J.-E. Prévost, successivement en société avec ses fils Cuyteux et Guillaume, s'est partagé la clientèle du Dr Laroque avec le Dr de Martigny. Les docteurs Marsan et Fournier y ont exercé la profession d'Esculape et le Dr Labelle y est décédé.

Quant aux avocats, ils y sont depuis une date assez récente. M. Filiatrault y a pratiqué pendant quelque temps. M. Clis de Montigny, aujourd'hui protonotaire du district de Terrebonne, s'y est établi en permanence le premier. Aujourd'hui, MM. Boissau et Nantey y exercent avec honneur la noble profession. Ce dernier est représentant du comté de Terrebonne à la législature provinciale. Il publie Le Nord qui, avec Le National, édité par M. Morissette, se partage les faveurs des lecteurs.

Les marchands y sont aujourd'hui nombreux et font des affaires considérables avec les gens de la localité et des environs. Le genre de commerce est aussi changé. Autrefois on vendait beaucoup à crédit, et il faut le dire, ce fut la ruine de plusieurs habitants. Il y a un adage américain: "Qui s'endette s'enrichit." Qui, quand on s'endette d'une manière rationnelle,

Négligence coûteuse

A s'exposer inutilement au froid et à l'humidité, ou à récolter souvent un dérangement des reins ou de la vessie. Lorsque ces importants organes ne fonctionnent plus à la perfection il en résulte des affections variées, comme le rhumatisme, l'œdème des mains et des chevilles, l'ankylose des articulations, le lumbago, la sciatique, le névralgie, la pierre dans la vessie ou gravement des douleurs atroces aux reins ou au côté, des maux de tête constants, des étourdissements, des points flottants devant les yeux, de la lourdeur d'esprit sans cause apparente, et de la débilité générale.

Ce sont des symptômes de sérieuse affection du rein et de la vessie qui exigent une médication immédiate. Les Gin Pills (pilles de gonivéro) sont un médicament sur lequel on peut vraiment compter. Elles permettent souvent d'éviter l'intervention chirurgicale à laquelle la négligence pourrait conduire. Elles soulagent sûrement et rapidement le rein congestionné par le passage de pierres ou de sables, elles cicatrisent, amolliissent, ramènent à la normale les organes enflammés. Les soulagés nous prient de répandre la bonne nouvelle à ceux qui souffrent que les Gin Pills les soulageront sûrement. Demandez par lettre un échantillon gratuit, ou procurez-vous en chez le marchand ou chez votre pharmacien. Elles se vendent 50c. la boîte. Si elles ne vous soulagent pas, votre argent vous sera rendu.

The National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto, Adresse: aux Etats-Unis, Na-Dru-Co., Inc., 202 Main St., Buffalo, N.Y. 318F

NOUVELLES Saint-Jérôme

— Les nouveaux impôts décrétés par le gouvernement fédéral ont apporté un grand malaise dans notre monde commercial. C'est surtout au sujet de la perception de ces impôts qu'il y a confusion.

Certains marchands vendent leurs marchandises à un prix fixé qui comprend la nouvelle taxe à laquelle ces marchandises sont sujettes. Or, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, il n'est pas permis d'agir ainsi. Le vendeur au détail ne doit pas confondre en un seul montant le prix de vente et la taxe. Ainsi le marchand qui vend, par exemple, un complet valant \$50. doit établir ainsi sa facture, dont il gardera un duplicata:

Table with 2 columns: Description and Price. Complete (habillement)... \$50.00, Taxe, 10 p. 100... 5.00, Total... \$55.00

et ainsi de suite pour toutes les marchandise sujettes à la taxe qu'il vendra.

Les marchands sont tenus de fournir au percepteur du revenu de l'intérieur à Saint-Jérôme, M. F.-X. Saint-Michel, le 1er et le 15 de chaque mois, un rapport détaillé de leurs ventes, et de lui verser, par chèques ou mandats-poste, le montant des taxes perçues.

— Au grand regret de tous, la belle manifestation religieuse de la Fête-Dieu n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps. On avait compté à décorer les rues par où devait passer la procession, malheureusement ce travail a été inutile, et c'est bien regrettable à tous les points de vue.

— Il est probable que les élèves du collège et du couvent entreront en vacances le 21 juin prochain.

— On est à reconstruire en ciment le trottoir qui longe les dépendances du presbytère, rue Sainte-Julie.

— Peu à peu disparaissent les trottoirs en bois qui furent si commodes autrefois, mais que la vétusté de plusieurs avait rendus dangereux pour les piétons.

— Notre ville y gagne en agrément et en beauté.

— Les Chevaliers de Colomb ont organisé un jeu de lawn-tennis, qui est situé rue Sainte-Julie, à l'entrée du domaine Parent.

— Ce divertissement promet d'avoir une très grande vogue.

— On se plaint que les travaux dans nos chemins, commencés l'été dernier, n'avancent guère. On nous dit cependant que le concasseur broie quotidiennement ses 100 tonnes de pierres; et, pour alimenter cette puissante machine, l'on mine constamment, témoin les détonations qui ébranlent les maisons voisines et que l'on entend tous les jours à midi et à six heures.

— Mais il ne suffit pas de broyer de la pierre, il faut la transporter dans nos rues dont on a entrepris la réfection, or, ce transport ne s'effectue pas avec toute l'activité désirable, paraît-il. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas perdre de

vue que la saison favorable s'écoule rapidement, et que le temps perdu ne se retrouve jamais.

— On est à démolir le vieux moulin à farine, devenu depuis deux ans la propriété de la Regent Knitting Mills.

Ce vieux moulin, qui fut un des premiers établissements industriels de notre ville, sinon par l'importance du moins par l'ancienneté, était bien connu des cultivateurs des environs. Il sera probablement remplacé par une construction plus moderne et mieux aménagée pour l'industrie qui s'y est installée.

— Mercredi dernier, le conseil de comté a siégé en notre ville sous la présidence de M. J.-B. Limoges, maire de Sainte-Anne des Plaines, et préfet du comté de Terrebonne.

— Le 16 juin, il y aura audience régulière de la cour de circuit.

— Nous l'avons dit et redit souvent: nos arbres sont l'ornement de notre ville. Ce qui charme l'étranger, et qui excite son admiration, ce sont les masses de verdure où s'abritent modestement nos demeures.

— Saignons donc la parure de notre ville; ne la laissons pas s'abîmer. Pour cela les services d'un ingénieur forestier seraient d'une grande utilité.

— Mais puisque nous devons nous en passer, pour le moment, il faut que nous remplaçons les arbres morts, que nous soignons les malades et que nous émoussons les bous.

— On se plaint que des gens sans scrupule vont au cimetière dérober des fleurs déposées sur les tombes de nos morts. C'est une indignité et ceux qui s'en rendent coupables devraient être sévèrement punis.

A VENDRE. — Un piano, genre mission. S'adresser à M. J.-H. MacMorran, 239 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

— Le 8 juin 1920, l'épouse de M. Honorat Lepage a heureusement mis au monde un fils baptisé Joseph Elzéar-Jean-Paul. Parrain, M. Elzéar Mailé; marraine, Mlle Eva Therrien. Porteuse, Mme Omer Désormeaux.

A VENDRE. — Une bonne maison neuve à deux logements, un haut et un bas, louée actuellement à \$10.00 par mois. Aussi un autre terrain de 100 x 50 pieds. Cause de vente, besoin d'argent. S'adresser à M. PATRICK O'DAY, 72 rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme.

CHAMBRE A LOUER meublée ou non meublée. S'adresser à MME ARTHUR CHARROS, 139 rue Labellé, voisin du bureau des Singer, Saint-Jérôme, P. Q.

N'OUBLIEZ PAS l'occasion exceptionnelle que vous offre le plus beau choix dans les robes, soie, georgette, aussi bien que robes de voile de fantaisie pour l'été, toutes sont d'une élégance très distinguée. Vous trouverez certainement celle qui vous faut.

Nos blouses nouvelles font aussi l'admiration de tous. Nouvel assortiment de sacsches et montures de sacsches de toutes sortes. Une visite est sollicitée.

E.-L. AUGER, Marchand-Tailleur, Rue Saint-Georges, Saint-Jérôme, P. Q.

— La première communion des enfants aura lieu le dimanche 13 juin.

Rappelons à ce sujet que les parents trouveront à la librairie Prévost un assortiment très beau et très considérable de livres de prières, de chapelets, d'images de piété, etc.

— Les produits photographiques Eastman Kodak sont en vente à la pharmacie Langlois, Pellicules, papier Velox, Azo. Assortiment complet de kodaks. Demandez le nouveau catalogue.

Gen.-A. Langlois, pharmacien-chimiste, 164 rue Saint-Georges, près du marché. Tel. Bell 145.

ON DEMANDE un jeune homme et une jeune fille comme domestiques, dans une famille de trois personnes, passant l'été à la campagne, au Lac des Quatorze Lacs, près de Shawbrige. \$25.00 par mois chacun. S'adresser immédiatement au bureau de L'AVENIR DU NORD.

AVIS TRES IMPORTANT

Les créanciers et déposants de la CAISSE D'ECONOMIE DES CANTONS DU NORD sont invités à une assemblée, qui aura lieu à Saint-Jérôme, le samedi 12 juin prochain, à une heure de l'après-midi, dans la salle Grignon. Cette assemblée est convoquée par un groupe de déposants et créanciers de la Caisse d'Economie.

Ste-Anne des Plaines

— La séance donnée par des amateurs, au profit du couvent des Rvdes Sœurs Sainte-Anne a eu un grand succès.

Salle comble aux trois représentations. Le drame historique "Félix Poutré" n'a jamais été joué aussi bien, ainsi que la comédie-bouffe "L'Avocat Patelin".

Voici les noms des acteurs: MM. F.-D'Assise Barrette, Léandre Forget, J.-B. Limoges, Damase Gauthier, Art. Léveillé, Dr Gédéon Limoges, Jos. Renaud, Hyacinthe Limoges, I. S. Chartron, Arthur Valliquette, Jérôme Gauthier, Adonias Chartrand, Jos. Chartrand, Napoléon Léveillé, Félix Limoges, Jos.-Ed. Léveillé et Charles Delorme.

M. le curé J.-E. Coursol a chaleureusement remercié tous les acteurs pour le dévouement qu'ils ont montré, surtout M. J.-B. Limoges, maire, promoteur, et M. Damase Gauthier, notaire, organisateur.

La Rde Sœur Supérieure a été enchantée de la recette qui fut beaucoup plus élevée qu'elle ne s'y attendait.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les soussignés ont accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de Ludger Beauregard, de son vivant marchand de bois et charbon, de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Sainte-Agathe-des-Monts, 31 mai 1920.

JOSEPH BEAUREGARD, JUSTINE BEAUREGARD, épouse dument autorisée de Iguace Dupuis, et JULIENNE BEAUREGARD épouse dument autorisée de Mizuel Rivest.

DES FLEURS NATURELLES

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit: fêtes, naissances, mariages, décès, etc.? Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER qui représente ici la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue.

MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour l'usage de la photographie.

T. TOUPIN

NOTAIRE 155 rue ST-GEORGES, ST-JEROME. Téléphone 203. Voisin de M. C.-A. Lorrain, agent d'assurances.

BEECHAM'S PILLS advertisement with logo and text: Quand la nuit vous vous réveillez aussi éveillé qu'un hibou... BEECHAM'S PILLS... (PILULES BEECHAM) 24

ROBOL

(TABLETTES) Nettoie l'intestin paresseux et combat la CONSTIPATION Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manège d'appétit, torpeur du foie, etc., etc. En vente partout 25 sous la boîte, six boîtes pour \$1.25. Envoyé par la maille par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Elie Meunier

MANUFACTURIER Portes, Chassis, Jalousies, Moulures Bois de charpente, Bois préparé Tournage, Découpage, etc. Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin SAINT-JEROME

Conservez des œufs pour l'hiver

Comment conserver les œufs? Voilà une question qui intéresse les ménagères. Il y a plusieurs procédés en usage: le "Water Glass", ou silicate de sodium soluble; l'eau de chaux, etc. Mais le plus recommandable, comme le plus simple et d'emploi plus facile, est certainement le "Combiné Barral", qui se présente sous la forme d'un disque solide de six centimètres de diamètre et constitue une dose pour 100 œufs. Les "Combinés Barral" se vendent par étuis de cinq, propres à traiter 500 œufs, ou à l'unité. Frère Wilfrid, Régisseur, La Trappe Oka. Prix un Combiné: 50 cents, un étui de cinq Combinés \$2.00 par la maille. Circulaire gratis. Octavien Rolland, boîte Postale 2363 Montréal. Dépôt à Saint-Jérôme pour le gros et le détail chez P. Simard, Epicier.

Charles Larin

Peintre - Décorateur Entrepreneur général Téléphone St. Louis 2291 166, rue Christophe-Colomb, MONTREAL

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

M. SEZNY JEZEGON Tilly par St-Brioux, Sask. Est âgé, le travail et les voyages avaient miné ses forces. Les PILULES MORO pour les Hommes le fortifiant, le rajeunissent.



M. SEZNY JEZEGON "L'irrégularité de mes repas, dans les longs voyages que j'avais à faire, et le travail dur qui m'attendait à la ferme à mon retour étaient bien propres à miner ma constitution. Aussi ai-je eu à souffrir de faiblesse, de brûlements et de gonflements d'estomac, d'affaiblissement général. L'ouvrage m'était devenu si pénible que j'ai craint de ne plus pouvoir soutenir à la tâche et que j'ai écrit à la Compagnie Médicale Moro pour savoir comment me traiter. On m'a recommandé les Pilules Moro et donné des conseils pratiques. Mes forces sont vite revenues et ma santé s'est rétablie. J'en suis très heureux." M. Sezny Jezegon, Tilly par St-Brioux, Sask. HOMMES MALADES, écrivez à la Compagnie Médicale Moro qui vous indiquera les moyens de refaire vos forces et de recouvrer votre santé. Demandez un blanc de traitement qui vous aidera à donner les détails voulus. Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

L'HIVER A PARIS



Le Canada n'a pas le monopole des épaisses bordées de neige. Ces canons allemands signés dans la cour des Invalides à Paris, rappellent sous leur toilette hivernale, la fameuse armée qui désastreuse retraite de Russie, au cours de laquelle fut perdu dans les steppes immenses de l'empire des tsars, tout le matériel d'une armée qui devait achever la conquête de l'Europe.

PACIFIQUE CANADIEN

Voici le nouvel horaire des trains du Pacifique-Canadien qui desservent notre ville :

De MONTRÉAL	arrive à SAINT-JÉRÔME
Pour Labelle, excepté le dimanche, 9.14 a. m.	
Sainte-Agathe, le dimanche, 9.14 a. m.	
Labelle, le samedi, 1.41 p. m.	
Mont-Laurier, exc. dimanche 3.51 p. m.	
Saint Jérôme, exc. dimanche 6.50 p. m.	
do le samedi 12.45 p. m.	
Pour MONTRÉAL	Départ de SAINT-JÉRÔME
De Saint-Jérôme, ex. dimanche 5.15 a. m.	
De Labelle, " 7.19 a. m.	
De Mont-Laurier " 5.01 p. m.	
De Sainte-Agathe, le dimanche 7.46 p. m.	
De Mont-Laurier " 9.3 p. m.	

SINAÏ LAMARRE

AVOCAT
Ancien bureau de M. CAMILLE L. DE MARTIGNY
Téléphone No 115
RUE LABELLE, Près du pont de fer
SAINT-JEROME.

ROBERT BOURASSA 31 Ave. Québec
330 rue Sherbrooke-Est
Tél. Est 4538

ROMÉO GIBEAULT 31 Ave. Québec
Tél. Rock 3655

BOURASSA & GIBEAULT
AVOCATS
Immeuble "Banque d'Épargne"
180 rue SAINT-JACQUES,
MONTREAL

DESJARDINS & MATTE AUTOMOBILE COMPAGNIE LIMITEE

AVIS est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des Compagnies de Québec 1920, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec des lettres patentes en date du quatorzième jour d'avril 1920, constituant en corporation : Josaphat Desjardins, Alcide Matte, agents, Damien Leclair, agronome, Adrien Matte, employé civil, Sainte-Thérèse, Aristide Matte, prêtre, Saint-Jérôme, dans les buts suivants :

Acheter, vendre, louer ou autrement disposer de toutes espèces d'automobiles ;
Exercer en gros et en détail le commerce d'automobiles ;
Construire et exploiter des garages, entrepôts et autres bâtiments se rattachant audit commerce ;
Exercer tous autres commerces et industries se rattachant aux pouvoirs précités et que la compagnie jugera convenable d'être avantageusement exercés conjointement avec aucun des commerces précités ;

Acquérir par achat, donation, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, entretenir et gérer des fabriques, ateliers, magasins, dépôts et entrepôts, et autres structures ou bâtiments nécessaires à son commerce et industrie, ainsi que tous les autres biens meubles et immeubles nécessaires et utiles pour atteindre les fins de la compagnie ; ou l'une ou plusieurs d'entre elles, et les aliéner, les vendre ou les louer, ou autrement les disposer ;

Acheter, acquérir, posséder, détenir ou autrement faire, le commerce et disposer des valeurs, actions, obligations ou débiteurs, parts d'une compagnie quelconque dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente compagnie ;

Acheter, vendre, réemettre des actions, débiteurs, obligations et autres valeurs d'autres compagnies, corporations, et les payer totalement ou partiellement en espèces ou actions, obligations, débiteurs ou autres valeurs de la compagnie et gérer les affaires de toutes compagnies dont les valeurs sont ainsi détenues par la compagnie ;

Avec le consentement des actionnaires, payer

en actions acquittées ou en partie acquittées de la compagnie tous services en rapport avec la promotion, l'organisation et la mise en opération de la compagnie, de même que toutes propriétés foncières, personnelles, mobilières ou immobilières ou mixtes, ou toute partie d'icelles, ainsi que tous droits ou concessions achetées ou reçues par la compagnie ;

Distribuer en espèces ou autrement aucun des biens de la compagnie parmi ses membres, et en particulier les actions libérées, débiteurs, obligations ou autres valeurs de la compagnie ou d'aucune autre compagnie, sous le nom de DESJARDINS & MATTE AUTOMOBILE COMPAGNIE LIMITEE, avec un capital total de vingt mille piastres (\$20,000) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100) chacune.

Le bureau principal de la compagnie sera en la ville de Sainte-Thérèse, district de Terrebonne.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatorzième jour d'avril 1920.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD

Desjardins & Matte Automobile Compagnie Limitée

NOTICE is hereby given that, under part I of the Quebec Companies Act 1920, letters patent have been issued by the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, bearing date the fourteenth day of April 1920, incorporating : Josaphat Desjardins, Alcide Matte, agents, Damien Leclair, agronomist, Adrien Matte, civil employee, St. Therese ; Aristide Matte, priest, St. Jerome, for the following purposes :

To purchase, sell, lease or otherwise dispose of any kind of automobiles ;

To deal wholesale and retail in automobiles ;

To construct and exploit garages, warehouses and other buildings relating to said business ;

Cachets du Dr Fred Demers
contre tous maux de tête

Ce sont les seuls traitements bons et efficaces. N'en acceptez aucun à moins que le nom "DR FRED DEMERS" ne soit gravé sur chaque cachet.
Dépôt : 309, rue Saint-Denis, Montréal.

C. A. Lorrain

Agent general d'Assurances
Telephone Bell No 58
157, rue Saint-Georges
SAINT JEROME, P. Q.

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-propriétaire

Hotel PLAZA

Nouveau et moderne
\$3 et plus — Main 1440
Plans américain et européen
52 & 54, Pce Jacques Cartier MONTREAL

Un parfum délicieux, le favori des élégants, c'est le parfum Kismy, son arôme est incomparable.
En vente à la librairie Prévost.

La meilleure politique pour devenir riche, c'est d'économiser.

Banque d'Hochelega
recevra vos épargnes et les fera fructifier.

Capital payé : \$4,000,000
Fonds de réserve : \$3,900,000
Total de l'actif, \$71,000,000

DIRECTEURS
J.-A. Vaillancourt, président
Hon. F.-L. Bégin, vice-président
A. Turcotte, E. H. Lemay
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Larocque
Beaudry Leman, gérant général

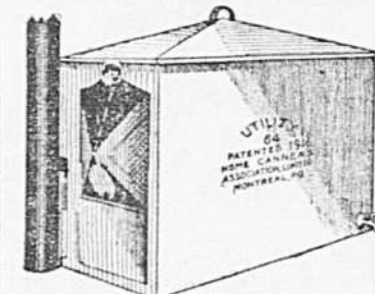
SUCCURSALE SAINT-JEROME
A.-C. HEBERT, gérant

SANTAL MIDY
Inoffensif, d'une durée absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le cubébe, le cubebe, les opiatés et les injections.

GROS PROFITS DANS LES CONSERVES DOMESTIQUES

Avant la guerre, la fabrication des conserves à la maison donnait des profits substantiels. Aujourd'hui, avec les prix élevés de tous les articles d'alimentation, cette fabrication constitue une véritable mine d'économies.
La Mise en conserve à domicile n'est pas un problème si vous possédez

Un Appareil "UTILITY"



Le seul appareil qui donne satisfaction. Approuvé par les gouvernements, les collèges agricoles et les particuliers. Il se pale rapidement par son travail. Garantie absolue. Simple—Robuste—Economique. Un enfant peut le faire fonctionner. Il sert aux démonstrations dans les écoles agricoles.

Avec l'appareil UTILITY les fruits peuvent se mettre en conserves pratiquement sans sucre, ce qui constitue une économie considérable, étant donné le prix exorbitant du sucre.

L'appareil UTILITY se fait en trois dimensions. Vous pouvez mettre tous vos légumes et fruits en conserves — au temps voulu pour tous les besoins de votre famille — et vous procurer ainsi des produits de qualité supérieure pour tout l'hiver, puis vendre le surplus au plus haut prix du marché.

L'Association des Fabricants de Conserves Domestiques Limitée vous garantit de disposer de votre surplus. Vous n'avez à vous occuper que de la mise en conserve. Les boîtes, étiquettes, etc., vous sont fournies aux plus bas prix par l'Association.

Il y a un gros marché pour tous vos produits. Ne les laissez pas se perdre. Quelques dollars placés dans l'Utility vous permettent de devenir fabricant.

Envoyez pour brochures, catalogues et tous renseignements. Hâtez-vous de retenir votre appareil, car la demande, cette année, promet de dépasser la production.

ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CONSERVES DOMESTIQUES LIMITEE.
60 rue Notre-Dame Est
Montréal

Agents demandés partout

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.

POELES EN ACIER UNIVERSAL

— FAÏENCE —

POELES ROYAL FAVORITE

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.

COURROIES de toutes sortes, SCIERS

RONDES, HORLOGES, CHARBON,

DYNAMITE, POUDDRE A FUSIL

Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.

LAMPES ELECTRIQUES de lière qualité, à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,

Angle des rues St-Georges et Ste-Anne

SAINT-JEROME

La vue est précieuse, soignez vos yeux



Les jeunes et les vieux dont la vue est défectueuse doivent supprimer cette grave incommodité. Nous sommes à leur disposition pour remédier au défaut dont ils souffrent et notre grande expérience est une garantie de succès.

L'INSTITUT D'OPTIQUE

114, rue Sainte-Catherine-Est

Angle avenue Hôtel-de-ville

MONTREAL

Spécialiste Beaumier

Le meilleur de Montréal

Cette annonce vaut 15 cts par dollars sur tout achat de lunetterie.

Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

Voulez-vous acheter, à des prix modérés, des marchandises de qualité supérieure ?



Allez à la Librairie Prévost
Rue Sainte-Julie Saint-Jérôme

PRIMUS
Poudre à Pâtisserie

La Poudre à Pâtisserie PRIMUS est économique, efficace et exempte d'alun et de toute autre substance préjudiciable à la santé. C'est pourquoi elle est la poudre à pâte préférée de la ménagère.

La marque PRIMUS est votre garantie de qualité et de pureté.
L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée :: MONTREAL

Livres de prières,

Chapelets,

Images de piété,

Livres de récompenses pour distribution de prix

-- à la --

Librairie Prévost

"Le Tabac qui a un coeur"

CROWN MACDONALD
TABAC A CHIQUER
UNE GRANDEUR-15 CENTINS

H.-C. Fortier, représentant, Montréal.

GRAND INDUSTRIELLES CANADIENNES
Mines d'abesté à Thetford, Que., — On dit que la Province de Québec fournit 80% de la production mondiale de l'abesté, soit en 1918, 142,000 et quelques tonnes, ayant une valeur totale de plus de neuf million de piastres.